

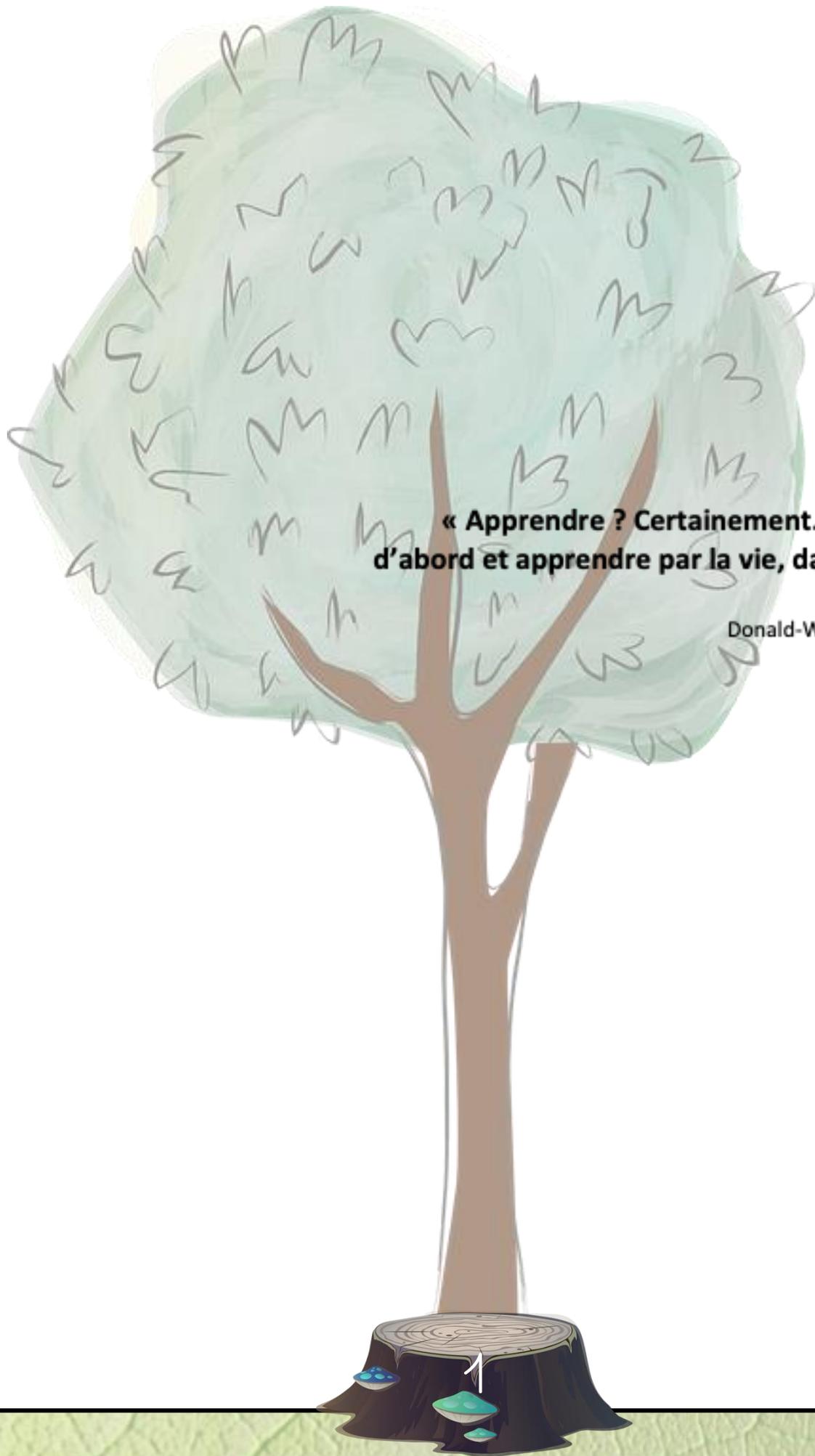
Projet d'établissement de l'école « Les Sept Bonniers ».

Auteurs : L'équipe éducative



Editions « Les Sept Bonniers »
Version n°4

210, avenue des Sept Bonniers, 1190 Forest
02/536.86.28 - 7bonniers@forest.brussels



**« Apprendre ? Certainement. Mais vivre
d'abord et apprendre par la vie, dans la vie. »**

Donald-Woods Winnicot

Table des matières

<u>Introduction</u>	p.3
<u>Chapitre 1 : Présentation de l'école</u>	
1.1. Structure	p.4
1.2. L'enfant et l'équipe éducative	p.5
1.3. Fonctionnement	p.6
1.4. Accueil extrascolaire	p.10
<u>Chapitre 2 : Nos valeurs</u>	p.11
<u>Chapitre 3 : Nos actions concrètes</u>	
3.1. Apprendre pour la vie.	p.12
3.2. Grandir en toute confiance	p.13
3.3. S'enrichir des différences	P.15
3.4. Devenir les adultes de demain	p.16
<u>Chapitre 4 : Nos objectifs pour ces trois prochaines années</u>	
4.1. Evaluation des objectifs des 3 années précédentes	p.17
4.2. Nos objectifs pour les 3 années à venir	p.18
<u>Glossaire</u>	p.20



Introduction

Selon le Décret Mission du 24 juillet 1997, chaque établissement doit posséder son projet d'établissement*.

Voici le projet d'établissement de l'école que vous avez choisie pour votre (vos) enfant(s).

Ce document définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes de l'équipe éducative. On peut le comparer à une carte d'identité détaillée de l'école.

Il s'inscrit dans la continuité des projets éducatifs* et pédagogiques* du pouvoir organisateur* afin de respecter des valeurs et d'en atteindre les objectifs.

Ce projet d'établissement a été élaboré en tenant compte des élèves et de l'environnement social, culturel et économique de l'école.

Il a été rédigé par l'ensemble de l'équipe éducative dans un souci de clarté et de concrétisation de nos valeurs, choix et actions pédagogiques. Ce document a été approuvé le 25 mai 2021 par le Conseil de Participation*.

Depuis 1998, chaque établissement dispose d'un projet d'établissement. Celui-ci doit être adapté au moins tous les trois ans. Le présent document est donc valable pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

*Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire.



Chapitre 1 : Présentation de l'école

1.1. Structure

L'école communale « Les Sept Bonniers » est située sur les hauteurs de Forest, dans un quartier résidentiel et accueille les enfants dans un cadre agréable.

Le bâtiment, construit en 1969, se compose de trois étages.

Le premier niveau est occupé par les cuisines, le réfectoire, la cour de récréation (avec son potager) et les locaux du cycle 2.5-5 (classes, sanitaires, espace d'accueil et salle de psychomotricité). L'entrée par le numéro 238 lui est réservée à certaines heures.

L'entrée au numéro 210 est l'accès principale.

Le deuxième niveau est occupé par les cycles 8-10 et 10-12 ainsi que les bureaux administratifs. Le troisième niveau accueille quant à lui le cycle 5-8. C'est à cet étage que se trouvent également la salle de gymnastique et le local des professeurs de différenciation.

L'école peut accueillir jusqu'à 450 élèves répartis sur 4 cycles.

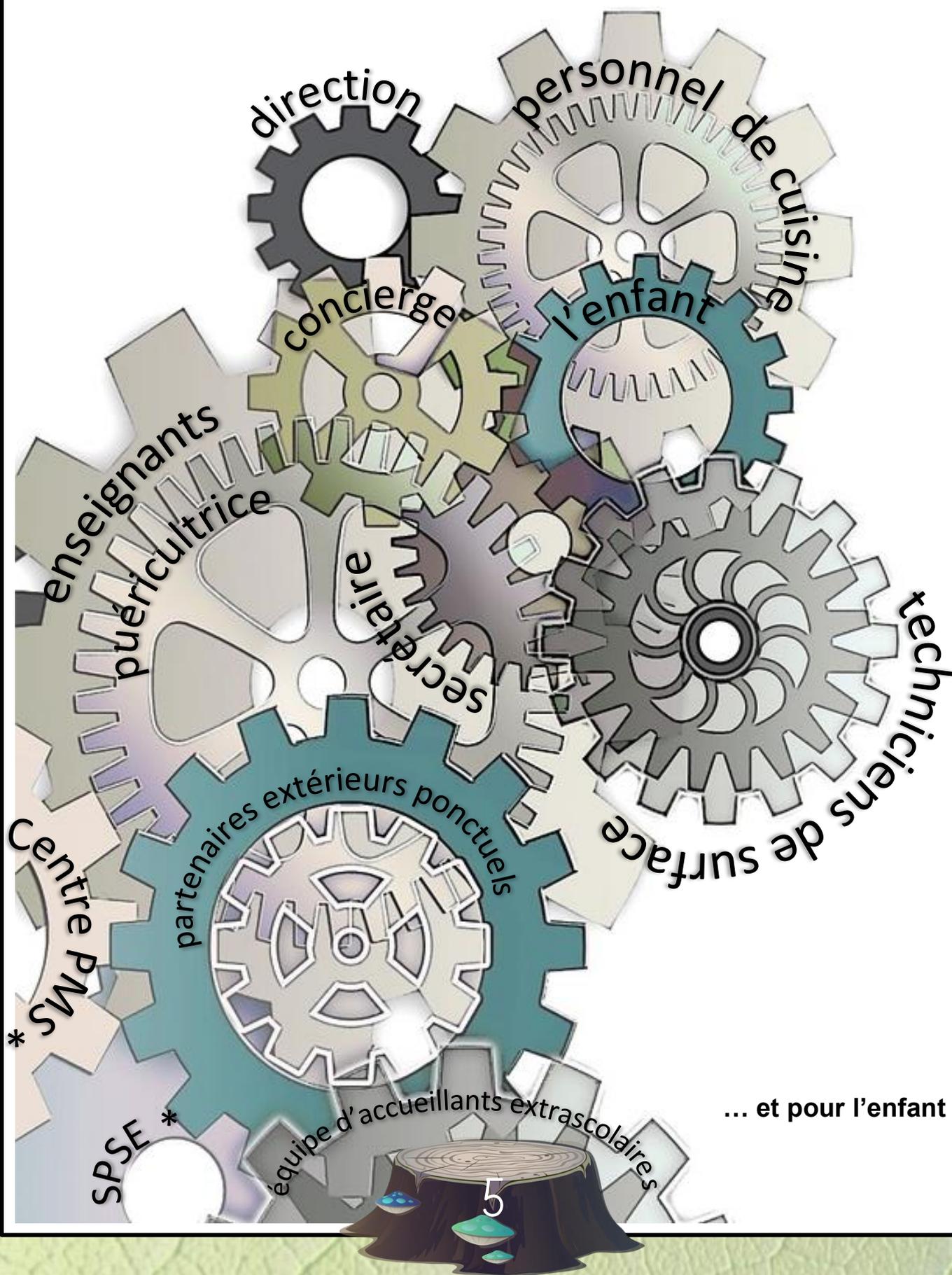
- Le cycle de 2,5 à 5 ans compte 5 classes dont un groupe d'accueil.
- Le cycle de 5 à 8 ans compte 6 classes.
- Le cycle de 8 à 10 ans compte 4 classes.
- Le cycle de 10 à 12 ans compte 4 classes.

Les classes réunissent en moyenne 22 enfants.



1.2. L'enfant et l'équipe éducative

Tous acteurs avec l'enfant...



1.3. Fonctionnement

✓ Titulariat assoupli*

L'école fonctionne sur base d'un titulariat assoupli. Elle est organisée en cycles composés d'enseignants qui travaillent en équipe. Au sein de chaque cycle, les enseignants sont spécialisés par matière.

• Cycle 2,5/5

5 enseignants :

- 2 titulaires responsables de l'éveil à la langue orale et écrite (1 par année d'étude)
- 2 titulaires responsables de l'éveil mathématique (1 par année d'étude)
- 1 titulaire responsable de l'éveil scientifique

1 puéricultrice pour seconder la titulaire responsable du groupe d'accueil

1 psychomotricien(ne) pour l'ensemble du cycle (2 périodes par classe et par semaine)

Chaque enseignant est responsable de l'éveil historique, géographique et artistique avec son groupe « couleur » (groupe vertical).

• Cycle 5/8

6 enseignants :

- 3 titulaires responsables du français (1 par année d'étude)
- 3 titulaires responsables des mathématiques (1 par année d'étude)

1 psychomotricien(ne) pour les groupes de 3e maternelle

Chaque enseignant est responsable de l'éveil avec son groupe « couleur » (groupe vertical).

• Cycle 8/10

5 enseignants :

- 2 titulaires responsables du français (1 par année d'étude)
- 2 titulaires responsables des mathématiques (1 par année d'étude)
- 1 enseignant responsable du néerlandais pour les 4 classes

En dehors du professeur de néerlandais, chaque enseignant est responsable de l'éveil avec son groupe « couleur » (groupe vertical).



- Cycle 10/12

4 enseignants :

- 2 titulaires responsables du français (1 par année d'étude)
- 1 titulaire responsable des mathématiques pour les 4 classes
- 1 titulaire responsable du néerlandais pour les 4 classes

Chaque enseignant est responsable de l'éveil avec son groupe « couleur » (groupe vertical).

- Pour l'ensemble de l'école

- 1 professeur d'éducation physique (pour les classes de primaire à raison de 2 périodes par classe et par semaine)
- 1 professeur de différenciation et d'adaptation à la langue (le nombre de périodes attribuées varie chaque année scolaire en fonction du nombre d'élèves)
- 1 équipe de professeurs de cours philosophiques

- Partenariat

Nous sommes en partenariat avec les membres du PMS et SPSE. Ces personnes sont des relais entre l'école et les parents et travaillent en collaboration avec l'équipe éducative.

-Le centre PMS est composé de psychologues, d'assistants sociaux et de logopèdes. Il a pour objectif d'aider au développement optimal des enfants en tenant compte des aspects psychologiques, médicaux et sociaux qui influencent leur éducation personnelle et scolaire.

-Le SPSE est un service regroupant du personnel médical, infirmier et administratif qui travaille dans une approche plus large de la santé.



✓ Regroupement des enfants

Les différents groupes sont constitués par les enseignants et ne peuvent être modifiés à la demande des parents. Les groupes sont reconstitués à chaque entrée dans un nouveau cycle mais peuvent l'être également en cours de cycle pour des raisons pédagogiques.

Les jumeaux seront toujours séparés dans des groupes verticaux différents mais peuvent être inscrits dans un même groupe d'âge si les parents en font la demande.

• Cycle 2,5/5

En fonction des moments de la journée, les enfants sont groupés de deux manières différentes :

- Groupe « couleur » = groupe « vertical »* d'enfants d'âges mélangés.
- Groupe « animal » = groupe « horizontal »* d'enfants d'une même année de naissance.

Remarque : Les enfants de classe d'accueil restent toujours en groupe d'âge. En cours d'année, la classe est dédoublée une fois que le nombre d'élèves devient trop important.

• Cycle 5/8

En fonction des moments de la journée, les enfants sont groupés de deux manières différentes :

- Groupe « couleur » = groupe « vertical »* d'enfants d'âges mélangés.
- Groupe « animal » = groupe « horizontal »* d'enfants d'une même année de naissance.

• Cycle 8/10

En fonction des moments de la journée, les enfants sont groupés de deux manières différentes :

- Groupe « couleur » = groupe « vertical »* d'enfants d'âges mélangés.
- Groupe « animal » = groupe « horizontal »* d'enfants d'une même année de naissance.

• Cycle 10/12

En fonction des moments de la journée, les enfants sont groupés de deux manières différentes :

- Groupe « couleur » = groupe « vertical »* d'enfants d'âges mélangés.
- Groupe « animal » = groupe « horizontal »* d'enfants d'une même année de naissance.



✓ **Exemple d'horaires pour chaque cycle**

Le cycle 2,5/5

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h20 à 09h15	Accueil – Jeux libres – entretien familial (groupe couleur)				
09h15 à 10h25	Ateliers Fçs, math, sciences (groupe animal)				
10h25 à 10h45	Récréation				
10h45 à 11h00	Collation ou potage				
11h00 à 11h45	Activités Psychomot, biblio, rondes, histoires,... (groupe couleur)				
11h15 à 12h00	Temps de midi		Le mercredi fin des cours à 12h10.	Temps de midi	
12h30 à 13h50	Sieste ou garderie			Sieste ou garderie	
13h50 à 15h20	Activités d'éveil (groupe couleur)	Activités d'éveil (groupe couleur)		Activités d'éveil (groupe couleur)	Activités d'éveil (groupe couleur)

Le cycle 5/8

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h25 à 08h55	Coin salon* (groupe couleur)				
08h55 à 10h15	Fçs, math, gym (groupe animal)	Fçs, math, gym (groupe animal)	Fçs, math, gym (groupe animal)	Fçs, math, gym (groupe animal)	Fçs, math, gym (groupe animal)
10h15 à 10h35	Récréation - Collation				
10h35 à 11h55	Fçs, math, gym (groupe animal)	Fçs, math, gym (groupe animal)	Fçs, math, gym (groupe animal)	Fçs, math, gym (groupe animal)	Fçs, math, gym (groupe animal)
11h55 à 13h20	Temps de midi		Le mercredi fin des cours à 12h10.	Temps de midi	
13h20 à 15h10	Éveil (groupe couleur)	Éveil (groupe couleur)		Cours Philo, Psychomotricité (groupe animal)	Fçs, math, psychomotricité (groupe animal)

Les cycles 8/10 et 10/12

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h25 à 09h00	Coin salon* (groupe couleur)				
09h00 à 10h35	Fçs, math, ndls, gym (groupe animal)				
10h35 à 10h55	Récréation				
10h55 à 12h30	Fçs, math, ndls, gym (groupe animal)	Fçs, math, ndls, gym (groupe animal)	Fçs, math, ndls, gym (groupe animal)	Cours Philo (groupe animal)	Fçs, math, ndls, gym (groupe animal)
12h30 à 13h50	Temps de midi		Le mercredi fin des cours à 12h10.	Temps de midi	
13h50 à 15h20	Éveil (groupe couleur)	Éveil (groupe couleur)		Fçs, math, ndls, gym (groupe animal)	Éveil (groupe couleur)



1.4. Accueil extrascolaire

Une équipe d'accueillant(e)s est chargée de l'encadrement des enfants en dehors des périodes de temps scolaire.

Voici une brève description de ce qui est proposé aux enfants à ces moments.

Le matin de 7h à 8h20

De 2.5 à 5 ans :	Accueil des enfants en musique, possibilité de manger le petit-déjeuner apporté de la maison entre 7h et 8h, jeux libres.
De 5 à 12 ans :	Accueil des enfants en musique, possibilité de manger le petit-déjeuner apporté de la maison entre 7h et 8h, jeux libres. Vers 8 h, les enfants sortent jouer dans la cour de récréation.

A midi

De 2.5 à 5 ans :	Coucher, surveillance de la sieste et lever au rythme des enfants pour les élèves d'accueil et de 1ère maternelle. Jeux libres à l'intérieur ou à l'extérieur, chants, lecture d'histoires, ... pour les enfants qui ne dorment pas.
De 5 à 12 ans :	Surveillance et gestion des repas chauds et repas tartines, jeux libres à l'extérieur ou à l'intérieur.

Le soir de 15h20 à 17h45

De 2.5 à 5 ans :	Les enfants sont répartis en trois groupes. Ils mangent leur collation puis jouent librement dans la cour ou à l'intérieur.
De 5 à 12 ans :	Les enfants sont répartis en différents groupes. Ils mangent leur collation et jouent librement dans la cour ou à l'intérieur. Une étude surveillée est organisée de 15h30 à 16h20 à partir de la 3ème primaire.

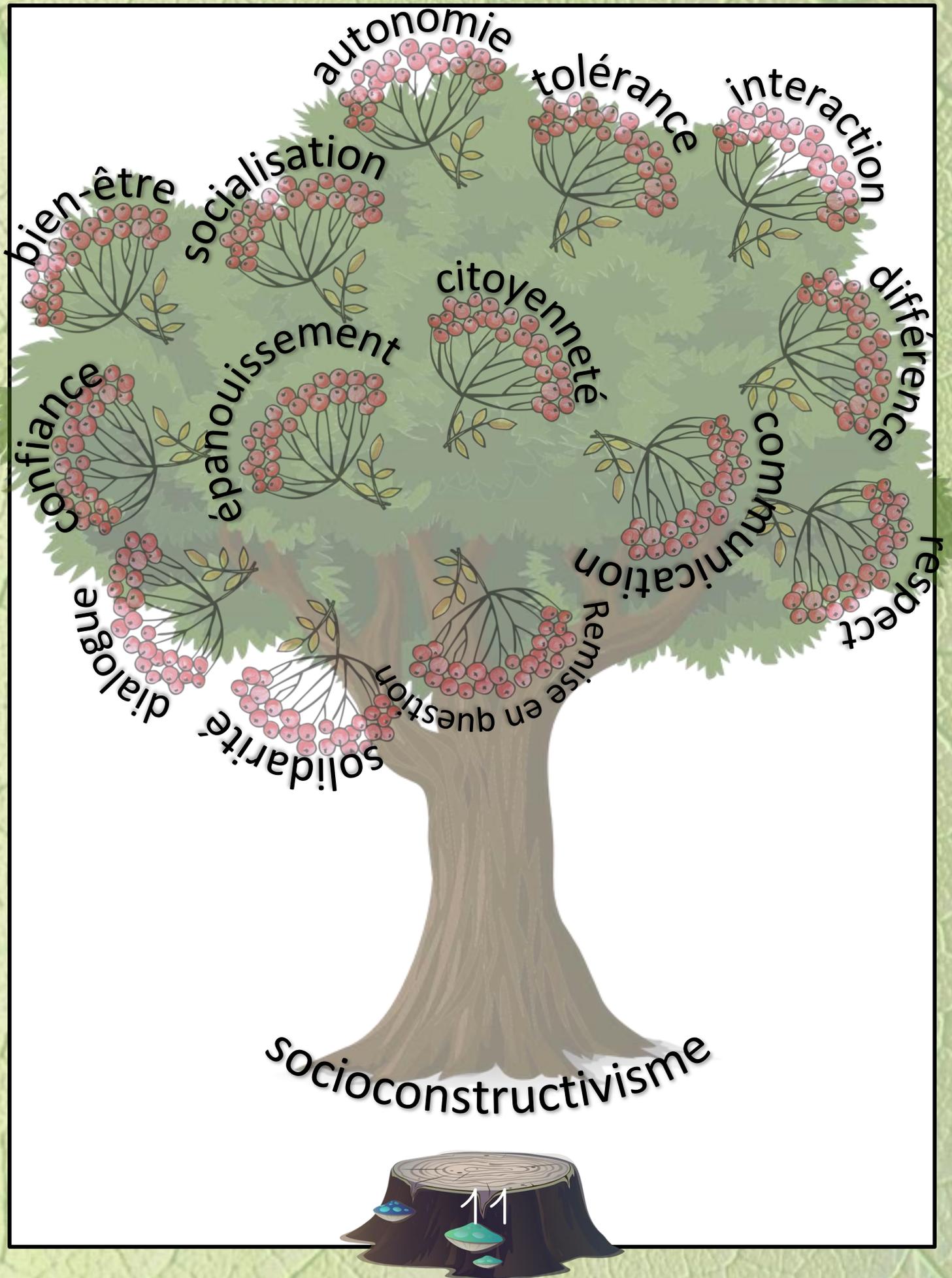
Le mercredi de 12h10 à 17h45

De 2.5 à 5 ans :	Sieste pour les plus petits. Activités (bricolage, cuisine, chants, ...) en fonction des thèmes de l'année, jeux libres.
De 5 à 12 ans :	Activités (bricolage, cuisine, chants, ...) en fonction des thèmes de l'année, jeux libres.

Le projet d'accueil de l'école « Les 7 Bonniers » est disponible sur demande auprès de la direction ou du secrétariat.



Chapitre 2 : L'arbre des valeurs



Chapitre 3 : Nos actions concrètes

3.1. Apprendre pour la vie

« S'approprier des savoirs et acquérir des compétences pour apprendre toute la vie »
Article 6 du Décret Missions

Pédagogie alternative basée sur la construction des savoirs et savoir-faire par l'enfant :

- situations de départ motivantes et partant du vécu de l'enfant ;
- activités ayant du sens pour l'enfant ;
- travaux par défis ;
- travaux par projets ;
- travaux par groupes en développant la coopération et la responsabilisation ;
- travaux par « essai-erreur » ;
- manipulations, expériences ;
- innovations pédagogiques ;
- évaluation formative* ;
- ouverture sur le monde extérieur : travail sur l'actualité, lecture de la presse, visites (*payant*), sorties (*payant*), intervenants extérieurs, etc..

Bulletin évolutif, rédigé en termes de compétences et conçu comme un portfolio*.

Organisation de classes de dépaysement (*payant*) :

- une fois par an dans le cycle 5/8 ;
- une fois dans le cycle 8/10 ;
- en 6^e primaire dans le cycle 10/12.

Les classes de dépaysement font partie intégrante du programme d'apprentissage et permettent à l'enfant d'apprendre à partir de situations concrètes de la vie.

Il y a une alternance des domaines abordés sur l'ensemble de la scolarité (classes sportives, « nature », artistiques, linguistiques, etc.).

Mise en place d'un titulariat assoupli*.

Diversité des méthodes d'apprentissage.

Activités de découvertes, de productions, de créations.

Projet potager (dans l'école et 2 parcelles au Carré Tillens) :

- sensibiliser les enfants à l'environnement, à la qualité de l'alimentation, à la santé, à la biodiversité, ... ;
- développer la coopération ainsi que le sentiment de responsabilité.



3.2. Grandir en tout confiance

« Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves »

Article 6 du Décret Mission

Pratique d'un coin salon* quotidien : l'enfant apprend à prendre la parole sans crainte.

Alternance des formes de groupement : l'enfant grandit et apprend dans des groupes de constitution différente.

Alternance du travail individuel, collectif et en groupe.

Diversité des outils proposés aux enfants, des méthodes d'apprentissage : chaque enfant utilise les outils qui lui conviennent le mieux (par exemple : matériel de comptage varié) et apprend grâce à la méthode qui lui correspond (par exemple : méthode de lecture mixte).

Coopération : que ce soit dans les groupes verticaux ou horizontaux, l'enfant apprend à collaborer, à aider et à se faire aider.

Évaluation formative : dans le respect des délais imposés par les programmes, l'enfant évolue et apprend à son rythme. Il a le droit de se tromper.

Autoévaluation : l'enfant recueille des données et réfléchit à son propre apprentissage afin d'avoir une compréhension accrue de lui-même en tant qu'apprenant.

Bulletin évolutif, rédigé en termes de compétences et conçu comme un portfolio*.

Autonomie : l'enfant apprend à apprendre seul et à avoir confiance en ses capacités.

Promotion de la santé à l'école, en partenariat avec le SPSE :

- collations saines ;
- bilan individuel de santé obligatoire en 1^{ère} et 3^e maternelle, en 2^e et 6^e primaire;
- animations EVRAS* : éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en fonction des besoins.
- dépistage des déficiences visuelles obligatoire en 4^e primaire ;
- activités sur l'hygiène, les dents, le corps humain ;
- natation en 1^{ère} et 2^{ème} primaires (*payant*) ;

Respect du rythme de l'enfant dans les délais imposés par les programmes :

- sieste pour les enfants qui en ont besoin en accueil et 1^{ère} maternelle ;
- différenciation ;
- activités de dépassement.

Importance du climat affectif qui permet à l'enfant de s'épanouir et de grandir en toute confiance.



Développement de la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favorisation, à travers des activités créatrices, de l'expression de soi :

- activités créatives ;
- ateliers théâtre, improvisation, slam, ... ;
- création de réalisations collectives ;
- fête annuelle

Organisation de classes de dépaysement*.

Organisation d'une rotule* pour le passage de cycle.

Tous les élèves de 6^e présentent l'évaluation externe qui permet d'obtenir le CEB*.

Projet potager : l'enfant travaille dans un cadre affectif qui lui permet d'évoluer en toute confiance et d'être valorisé par la place qu'il occupe au sein du groupe ;

Organisation d'une année complémentaire* : pour certains élèves, un temps plus long pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences* visées. Cette mesure exceptionnelle s'accompagnera de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné et impliquera la mise en place de mesures spécifiques et d'une collaboration étroite entre les différents partenaires.

Intégration pour les enfants à besoins spécifiques.



3.3. S'enrichir des différences

« Assurer des chances égales d'émancipation sociale »

Article 6 du Décret Mission

Dans le respect des délais imposés par les programmes, **respect du rythme de l'enfant** afin de permettre à chacun d'acquérir les compétences visées.

Pratique d'un coin salon* quotidien : chaque enfant parle de ses propres expériences et est respecté dans ses choix, ses opinions et ses différences.

Les espaces de parole régulés* hebdomadaires permettent aux enfants de gérer pacifiquement les conflits en partant de leurs émotions.

Travail en équipes pédagogiques afin de déceler les difficultés des enfants et d'envisager des différenciations* (notamment par l'évaluation des enfants de 3^e maternelle par le centre PMS et le SPSE).

L'enseignement en groupes verticaux permet de s'enrichir des différences d'âge entre les élèves et donne à chaque enfant une place dans le groupe.

Organisations de sorties, visites et classes de dépaysement qui permettent à tous les enfants de faire les mêmes découvertes. Bien que ces activités soient payantes, elles font partie intégrante du programme d'études et nous voulons que chaque enfant puisse y participer. De ce fait, une caisse sociale permet d'aider les parents qui éprouvent des difficultés financières (sur demande auprès de la direction).

Activités de découvertes, de productions, de créations qui permettent une ouverture au monde extérieur et aux richesses de chacun.

Communication entre les parents, les enseignants et les élèves par :

- le journal de classe ;
- la farde d'avis ;
- les réunions individuelles ;
- les réunions d'informations collectives ;
- le biais des accueillants ;
- l'Association des parents ;
- le Conseil de Participation*.

La réussite de l'élève est l'affaire de tous et nécessite une collaboration entre les parents et l'ensemble de l'équipe éducative.

Projet potager : en conscientisant les enfants sur la répartition des aliments en deux grands groupes : ceux des pays industrialisés et ceux des pays en voie de développement ;

Conseils de classe* et d'école* en primaire qui permettent à l'enfant d'apprendre à vivre en collectivité avec nos différences.

Cours d'adaptation à la langue d'enseignement organisés pendant les heures de cours et pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français à partir de la 2^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire.



3.4. Devenir les adultes de demain

« Préparer à être un citoyen responsable »

Article 6 du Décret Mission

Travail de socialisation dès l'arrivée en classe d'accueil :

- règles de vie en collectivité ;
- coin salon ;
- espaces de parole régulés ;
- respect et écoute de chacun ;
- autonomie.

Conseil de classe* et **conseil d'école*** dans tous les cycles du primaire avec élection de délégués.

Autonomie et responsabilisation des élèves au travers des « services » de la vie de la classe.

Sensibilisation au respect de l'environnement :

- tri des déchets ;
- projets ponctuels.

Prix Versele qui permet aux enfants de se familiariser avec le principe du vote.

Animation sur les dangers d'Internet et des réseaux sociaux en fonction des besoins.

Projet potager : sensibilisation à l'environnement, à la qualité de l'alimentation et à la biodiversité pour devenir un adulte responsable, capable de comprendre, de respecter son environnement et d'agir sur le monde.

Classes de dépaysement* qui permettent l'apprentissage de la vie en collectivité.



Chapitre 4 : Nos objectifs

4.1. Evaluation des objectifs des 3 années précédentes

En équipe, nous avons évalué l'avancement de nos objectifs. Voici donc l'évaluation des objectifs que nous nous étions fixés pour les trois dernières années scolaires.

Objectifs	Evaluation	Commentaires
Poursuivre le développement de la différenciation* . C'est-à-dire être encore plus proche des besoins des élèves en permettant à chaque enfant de travailler à son rythme (tout en respectant les délais imposés par les programmes), en diversifiant les outils, les méthodes, les approches, en créant des groupes de besoin, ...	En cours d'acquisition	Nous poursuivons notre réflexion et des actions concrètes ont été mises en place : time timer, coussins ergonomiques, tabourets de balancement ; élaboration de nouveaux dossiers pour rendre plus efficace le suivi des élèves ; le travail de différenciation est davantage pensé en termes de groupes de besoins plutôt qu'en termes d'individualisation.
Poursuivre la cohérence et la continuité entre les cycles notamment en créant et rédigeant un programme propre à l'école.	En cours d'acquisition	Des concertations constructives ont eu lieu mais les différents changements d'instituteurs n'ont pas permis d'aller au bout de la réflexion.
Réfléchir aux sanctions afin d'affiner notre réflexion sur le règlement d'ordre intérieur et de favoriser le respect, d'augmenter la qualité de vie et de mieux gérer les conflits au quotidien.	En cours d'acquisition	En partenariat avec l'Université de Mons, une réflexion en équipe a été menée sur la prévention et la prise en charge du harcèlement et des discriminations en milieu scolaire. Pour favoriser le respect et augmenter la qualité de vie, nous avons établi des règles communes, mis en place des espaces de parole régulés hebdomadaires. La cour est aménagée en zones et nous avons le souhait d'introduire des conseils de disciplines.
Prôner une alimentation saine pour tous les enfants de l'école (collations saines, animations sur l'alimentation saine, ...).	Acquis	Les élèves mangent une collation saine à 10h (fruits/légumes ou potage) et la société TCO sert des « repas sains, équilibrés, durables ».



4.2. Nos objectifs pour les 3 années à venir

En concertation d'équipe, nous avons réfléchi à nos objectifs pour les trois années à venir...

Poursuivre la cohérence et la continuité dans et entre les cycles notamment en créant et rédigeant un programme et une méthodologie propre à l'école.

Poursuivre le développement de la différenciation*. C'est-à-dire être encore plus proche des besoins des élèves en permettant à chaque enfant de travailler à son rythme (tout en respectant les délais imposés par les programmes), en diversifiant les outils, les méthodes, les approches, en créant des groupes de besoin, ...

Poursuivre notre travail sur la prévention et la prise en charge du harcèlement et des discriminations en milieu scolaire en poursuivant les espaces de parole régulés et en mettant en place les conseils de discipline.

Favoriser le développement numérique en introduisant des outils tels que des tableaux numériques et des tablettes et en créant un site Internet.

Ces objectifs seront évalués à la fin de chaque année scolaire. Un résumé de l'état d'avancement de ceux-ci sera rédigé dans la prochaine réactualisation du projet d'établissement.



Glossaire

-  **Autoévaluation** : Processus par lequel l'élève recueille des données et réfléchit à son propre apprentissage. C'est l'évaluation, par l'élève, de ses propres progrès en matière de connaissances, de compétences, de processus ou de comportement. L'autoévaluation donne à l'élève une conscience et une compréhension accrues de lui-même en tant qu'apprenant.
-  **Année complémentaire** : Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire habituel pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences visées. Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'**une année complémentaire au maximum par étape** (une année dans le cycle 5/8 et une année dans le cycle 8/12 au maximum). Cette mesure exceptionnelle devra se différencier d'un simple redoublement par une aide spécifique apportée à l'enfant à l'école et/ou en dehors de l'école. De plus, la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné devra permettre d'évaluer les bénéfices d'une telle mesure. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape.
-  **C.E.B** : Certificat d'Etudes de Base délivré suite à la réussite de l'évaluation externe commune en fin de 6^e primaire.
-  **Coin salon** : Réunion quotidienne des élèves durant laquelle se discute librement tout ce qui a trait à leur vie extérieure et/ou intérieure à l'école.
-  **Compétence** : Aptitude à mettre en œuvre un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Les compétences devant être acquises au terme de chaque étape de la scolarité de l'enfant sont reprises dans un document intitulé « Socles de Compétences » qui est le programme suivi par les enseignants.
-  **Conseil de classe** : Réunion hebdomadaire des élèves du primaire durant laquelle se discute tout ce qui a trait à la vie de la classe, de l'école. Le Conseil de classe est animé par un élève élu par ses camarades et retranscrit par un secrétaire, élu également.
-  **Conseil d'école** : Réunion des délégués de classe, élus par leurs camarades, et animée par la Direction, afin de faire part des demandes, des projets, des conflits discutés en conseil de classe.



- 📖 **Conseil de participation** : Réunion des représentants des enseignants, des parents, du personnel de nettoyage, des accueillants, ... afin de débattre du projet d'établissement et de sa mise en œuvre et de remettre un avis sur le rapport d'activités. Cette réunion a lieu quatre fois par an.
- 📖 **Classes de dépaysement** : Classes de découvertes pédagogiques permettant de vivre des expériences concrètes sur le terrain et de développer des compétences sociales, affectives, relationnelles et pédagogiques.
- 📖 **Centre P.M.S** : Centre psycho-médico-social, 176 avenue Van Volxem à 1190 Forest 02/343.34.82
- 📖 **Cycle** : Dispositif pédagogique qui regroupe plusieurs années d'études afin de permettre à l'enfant de parcourir sa scolarité de manière continue et à son rythme. Les cycles permettent d'assurer la continuité des apprentissages et la pratique de la pédagogie différenciée.
- 📖 **Différenciation** : Diversification des supports, des outils, des procédés et des modes d'apprentissage afin de permettre à chaque enfant d'acquérir une compétence.
- 📖 **Espaces de parole régulés** : Médiation par le groupe classe qui consiste à favoriser la résolution d'une situation conflictuelle en s'appuyant sur les ressources du groupe. Il s'agit concrètement de stimuler au sein du groupe l'intelligence émotionnelle et collective de chacun en favorisant l'expression des émotions et en cherchant avec les autres élèves les solutions susceptibles d'y apporter une réponse adéquate.
- 📖 **Evaluation formative** : Evaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage. Elle a pour but d'améliorer, de corriger et/ou de réajuster le cheminement de l'élève.
- 📖 **Groupe horizontal ou groupe « animal »** : Groupement d'enfants d'une même année de naissance.
- 📖 **Groupe vertical ou groupe « couleur »** : Groupement d'enfants d'âges différents dont l'enseignant est le titulaire affectif.
- 📖 **Intégration d'enfants qui ont des besoins spécifiques** : Afin de promouvoir le développement des enfants à besoins spécifiques, l'intégration temporaire ou permanente dans l'enseignement ordinaire d'un élève inscrit dans l'enseignement spécialisé peut être organisée selon les termes du décret du 09.02.2009.
- 📖 **Portfolio** ou portefeuille de compétences : Ensemble des productions d'un élève, rassemblées dans un classeur, et permettant d'évaluer la qualité du travail fourni sur une période déterminée.



-  **Pouvoir organisateur** : Le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique(s) ou privée(s), qui en assume(nt) la responsabilité. Les pouvoirs organisateurs sont officiels (publics) ou libres (privés). Dans notre cas, le pouvoir organisateur est la Commune de Forest.
-  **Projet éducatif** : Dans les respects des quatre grands objectifs de l'enseignement définis par le Décret Missions, ensemble des valeurs et des choix de société à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs pédagogiques.
-  **Projet pédagogique** : Visées pédagogiques et choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.
-  **Projet d'établissement** : Outil de clarification qui définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes de l'équipe éducative. Cette carte d'identité de l'école doit s'inscrire dans la continuité des projets éducatifs* et pédagogiques* du Pouvoir Organisateur* afin d'en respecter les valeurs et d'en atteindre les objectifs. Ce document, approuvé par le Conseil de Participation, doit être réactualisé au moins tous les trois ans.
-  **Professeur de différenciation** : Enseignant qui aide à la différenciation dans et hors des classes. Ses tâches sont multiples : aider les enfants en difficulté, proposer des exercices de dépassement, prendre en charge un groupe d'enfants pour des ateliers, ...
-  **Rotule** : Echange organisé à la fin de chaque cycle afin de permettre aux enfants de rencontrer leurs nouveaux enseignants et de découvrir les locaux dans lesquels ils vivront l'année suivante.
-  **Socioconstructivisme** : Acquisition des connaissances par les relations sociales au sein des travaux de groupes. Ainsi, le fait d'avoir à confronter les points de vue entre plusieurs personnes qui partent de conceptions différentes favorise l'émergence d'un processus de négociation au plan cognitif, mais aussi relationnel.
-  **S.P.S.E** : Service de Promotion de la Santé à l'Ecole, 176 avenue Van Volxem à 1190 Forest 02/370.66.81. Adresse mail : spsedeforest2@forest.brussels
-  **Titulariat assoupli** : Chaque enseignant se spécialise dans une matière et accueille les enfants dans un local où leur sera proposé une discipline spécifique (français, mathématiques, éveil, ...).



Imprimé à Forest
Juin 2021

Qui n'a jamais rêvé de trouver l'école idéale pour son enfant ? Qui n'a jamais douté de faire le bon choix ?

Dans ce projet d'établissement, nous vous présentons notre école où vous trouverez tout ce qui concerne notre pédagogie, notre fonctionnement, notre structure, nos valeurs mais aussi l'équipe éducative complète où chacun est un maillon important pour assurer le bien-être de l'enfant.

« L'école des Sept Bonniers, située sur les hauteurs de Forest, accueille votre enfant dans un cadre agréable. »

« Une école où est pratiquée une pédagogie ouverte, dynamique, interactive et adaptée aux besoins de votre enfant. »

« Une école où la personnalité, le bien-être scolaire et affectif de l'enfant sont au centre de nos préoccupations. »

« Une école qui a des valeurs à faire partager. »

« Une école où les parents ont leur place, où l'équipe éducative est disponible, accessible, une mini-société où votre enfant apprend à grandir et à vivre, heureux. »

Prenez le temps de nous lire ...